

Deuxième commission d'étude

Droit civil et procédure civile

66ème réunion annuelle de l'IAJ - Le Cap (Afrique du Sud)

Questionnaire 2024

Plaidoiries écrites - quand passent-elles d'une aide à un obstacle?

À Taipei, Taiwan, nous avons décidé qu'en 2024, notre deuxième Commission d'étude se concentrera sur la façon dont les plaidoiries écrites dans les litiges civils peuvent passer d'une aide à un obstacle et s'il y a des limites aux plaidoiries écrites dans nos différentes juridictions. Dans l'affirmative, quelles sont ces limites?

Nous avons limité le questionnaire à six questions et espérons recevoir des réponses brèves et concises. Les questions sont les suivantes :

1. Existe-t-il dans votre juridiction des limites à la longueur maximale des plaidoiries écrites dans les litiges civils?
2. Existe-t-il des délais pour le dépôt des plaidoiries écrites?
3. Existe-t-il des limites en termes de nombre maximum de plaidoiries supplémentaires dans une affaire?
4. Existe-t-il des règles, y compris des sanctions ou des implications financières, en cas de non-respect de ces exigences?
5. Ces limites ou exigences sont-elles efficaces en termes de réduction du nombre et de la longueur des plaidoiries écrites et du temps consacré à la préparation et à la détermination d'une affaire?
6. Quel est l'effet des plaidoiries écrites sur les audiences qui ont lieu par la suite?
7. Commentaires ou suggestions sur ce qui pourrait s'avérer autrement efficace.